

Vous êtes ici : [Accueil IMT](#) > [Découvrir l'IMT](#) > [Une histoire, une équipe](#)

Une histoire, une équipe

Histoire et appartenance

L'IMT est un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) public qui existe dans le paysage grenoblois depuis plus de 20 ans. L'établissement est né de la reprise d'un centre de formation par la CCI de Grenoble, établissement public à vocation économique, corps intermédiaire de l'Etat.

L'IMT et ses écoles [IST](#), [IFMT](#) et [ISCO](#) constituent un ensemble interprofessionnel très vaste de formations en alternance. L'un des plus grands campus de l'alternance en France. Il accueille près de 2600 jeunes qui préparent en alternance plus de 80 diplômes de l'Education Nationale et de branches du CAP au BAC +3, dans près de 50 métiers différents.

Son cœur de métier est l'apprentissage et plus généralement la formation en alternance et ses pédagogies spécifiques.

L'IMT a la particularité d'associer les organisations professionnelles à toutes ses décisions de développement et de gestion dans une volonté **de former avec et pour l'entreprise**. Ainsi le Conseil de perfectionnement de l'IMT comprend des représentants des branches de tous les métiers pour lesquels le CFA forme et des représentants des syndicats de salariés et d'employeurs. Le maillage avec le monde économique est une réalité quotidienne.

Sa stratégie triennale est adoptée en Assemblée Générale de la CCI et présentée au Conseil Régional Rhône-Alpes, principal financeur.

Le triptyque qui constitue le socle de l'activité de l'IMT se décline de la manière suivante :

- Le jeune qui souhaite poursuivre une formation professionnelle initiale,
- L'entreprise et ses besoins de recrutement de personnels qualifiés,
- Le territoire, puisque l'IMT est un établissement qui répond prioritairement aux besoins du territoire du Sud Isère.

Les solutions apportées se situent donc à la conjonction de ces 3 besoins.

L'IMT a comme tutelle pédagogique le Rectorat de l'Académie de Grenoble.

130 ans d'histoire et ça ne fait que commencer!

L'A.P.S.S. (Association pour l'enseignement professionnel postscolaire) est fondée en 1886; à cette date, elle porte le nom d'Association du Commerce et d'Industrie (A.C.I.) et a pour objet d'assurer la **formation des apprentis** par le biais d'un enseignement postscolaire, dispensé une fois la scolarité obligatoire accomplie (certificat d'études).

Elle donne ainsi forme à la demande ancienne d'instaurer à Grenoble un enseignement professionnel, formulée dès les années 1830.



L'A.C.I., qui est une institution privée, a pour objet de développer par des travaux pratiques l'instruction acquise dans les écoles et de donner à ses membres des moyens de se perfectionner (Statuts, 1886) : il s'agit alors essentiellement d'un enseignement pour adultes.

À partir de 1903, l'accent est mis sur l'éducation populaire. En 1911, l'association change de nom et prend celui de l'A.P.S. (Association pour l'enseignement postscolaire).

En 1922, consécutivement au vote de la loi Astier, la municipalité grenobloise encourage la délégation à l'A.P.S. de certains cours d'enseignement professionnel, mais jusqu'en 1929 aucun de ces cours ne sera déclaré obligatoire.

C'est à l'initiative du maire socialiste Paul Mistral qu'est décidée en 1931, afin de se mettre en conformité avec la loi Astier, l'édification d'un immeuble regroupant les différentes organisations professionnelles qui jusqu'alors dispensent leur enseignement aux jeunes apprentis dans différents lieux de la ville, généralement des salles de classes dans des écoles publiques existantes, mais principalement depuis 1926 au lycée Vaucanson.

L'objectif de l'institution est alors clairement réaffirmé : il s'agit de contribuer au **"perfectionnement de la jeunesse dans tous les milieux et par toutes les voies de l'esprit, aussi bien du point de vue moral que professionnel"**.

Le 23 août 1938, l'association dépose de nouveaux statuts et change de nom (désormais A.P.P.S., ou Association pour l'enseignement professionnel et postscolaire) et signe une convention tripartite avec la Ville de Grenoble et la Chambre de Commerce, laquelle stipule que l'enseignement professionnel dispensé dans ce nouveau bâtiment serait officiellement contrôlé et surveillé par le Ministère de l'Instruction publique.

L'immeuble de l'A.P.P.S. (1931-1934)

La première rentrée a lieu le 1er octobre 1935. Dans son rapport annuel, l'inspecteur de l'enseignement technique exprime sa satisfaction de voir regroupés "dans le magnifique bâtiment de la rue de l'Ancien Champs de Mars construit par la Ville avec le concours de l'État et de la Chambre de Commerce (...) qui va permettre d'**unifier l'enseignement professionnel** et en facilitera grandement le contrôle".

À partir des années 1960, l'exiguïté des locaux de la rue de l'Ancien-Champs-de-Mars se fait de plus en plus sentir. La Ville propose alors d'en construire de nouveaux, qui seront **édifiés sur le site du Village Olympique à partir de 1968**, comprenant 12 476 m² d'ateliers, un bâtiment de 9 717 m² pour l'administration, les salles de classe et les laboratoires, et un second de 3 781 m² pour l'internat, le restaurant scolaire et ses cuisines et les logements de fonction.

L'histoire continue en 1992 quand la CCI de Grenoble prend l'établissement en gestion et change le nom : L'A.P.P.S. s'appellera désormais l'Institut des métiers et des techniques, l'IMT, nom qu'elle porte aujourd'hui. Véritable institution grenobloise, l'établissement continuera à se développer, formant chaque année plus de 2 000 apprentis et s'agrandissant, notamment à partir de 2010, avec la construction de plus de 2 000 m² de nouveaux ateliers et laboratoires, la réhabilitation de son hébergement, puis la réintégration des sections restauration dans un édifice ultra moderne de près de 3 000 m².

L'aventure ne s'arrête pas là. Aujourd'hui, l'IMT est un campus innovant en matière de gestion de l'énergie et avec tous ses bâtiments interconnectés et intelligents, ses toits équipés de panneaux solaires, ses batteries de stockage, sa cogénération et un cockpit mettant en scène la performance du campus et permettant de former à haut niveau vers la transition énergétique. Une manière d'inscrire l'institution centenaire dans le 21^{ème} siècle, sans pour autant renier son passé au service des citoyens grenoblois et entreprises du bassin.

Identité consulaire

L'IMT est un établissement géré par la [CCI Territoriale de Grenoble](#), l'entité économique la plus représentative et la plus large du territoire. A ce titre, tous les personnels de l'établissement sont des agents et cadres consulaires dépendant de la CCI Régionale Rhône-Alpes. Son statut de CFA est octroyé par convention avec le Conseil Régional Rhône-Alpes.



L'identité consulaire permet au CFA de se situer au cœur des préoccupations économiques et de faire aisément le lien entre économie, emploi et formation. Elle apporte aussi la force d'un réseau de plus d'une centaine de CFA sur le territoire français.

Le Conseil de perfectionnement de l'IMT est présidé par le Président de la CCI ou son représentant qui veille à la bonne adéquation entre développement économique local, besoins en matière d'emplois



qualifiés et offre de formation.

Depuis 30 ans, la CCI de Grenoble a fait le choix de proposer aux entreprises et employeurs locaux des outils de formation puissants et adaptés. Près de 80% du budget de la CCI est consacré à l'enseignement et à la formation. L'IMT est le CFA le plus important du département avec près de 2600 alternants accueillis chaque année.

Le rattachement à la CCI est un gage de sérieux, de rigueur de gestion et d'adéquation avec les besoins locaux de formation et d'emploi.

L'IMT bénéficie aussi de liens privilégiés avec l'autre établissement consulaire de la CCI de Grenoble Ecole de Management et la Direction Formation de la CCI. La CCIR et la CCI de Grenoble contribuent au financement de l'établissement pour son fonctionnement et ses investissements.

Les équipes

L'encadrement

L'IMT et ses écoles sont pilotés par un Comité de Direction constitué d'un Directeur et de 8 cadres. Les décisions concernant le fonctionnement au quotidien du CFA sont prises par ce Comité de Direction.

- Directeur (IMT, IST, ISCO et IFMT) : **Thomas VIRON**
- Manager Service Conseil Alternance : **Myriam Bourreau**
- Manager Administration et projets : **Marie-Christine Nabais**
- Manager Moyens Généraux : **Gilles Ferret**
- Manager secteur bâtiment et ISCO : **Christian Rosas**
- Manager secteur tertiaire, tourisme et IST : **Mohamed Maghraoui**
- Manager secteurs automobile, deux roues, Développement Durable : **Denise Chiaroni**
- Manager secteurs restauration et métiers de bouche : **Christophe Etaix**
- Manager secteurs soins, services aux personnes et santé : **Marina Lecerf**

Les effectifs de l'IMT et ses écoles sont d'environ 220 personnes équivalents temps plein (150 titulaires et 150 vacataires) qui sont chargées de la gestion, de l'administration, des relations avec les entreprises et les alternants ainsi que de l'enseignement.

Les formateurs

Les enseignements sont assurés par des formateurs de matières générales (français, maths, sciences, histoire-géographie, économie...) et des formateurs de matières professionnelles tous qualifiés, issus de l'entreprise et enregistrés auprès du Rectorat de l'Académie de Grenoble.

La responsabilité pédagogique dans le CFA est partagée entre le Directeur, les managers et des enseignants experts. Tous les formateurs peuvent bénéficier d'un plan de formation interne spécifique animé par des enseignants référents.



Les formateurs experts ont publié un Livre Blanc de la pédagogie à l'IMT qui sert de canevas général aux pratiques pédagogiques.

Une coordination inter et intra disciplinaire est assurée par les managers, garants de la pédagogie au sein de leur secteur.





•



•



•



•



•